Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_114_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni le 15 décembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR – PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, MASSOT Jean-Claude, MATHOULIN Fabrice, MAUNY Geneviève, MEHAT Laëtitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve,

Procurations : Madame Isabelle LORAND à Madame Geneviève MAUNY
Madame Sylvie SIMON à Madame Rozenn HASCOET

Absent: Monsieur Abderrafik CHARKAOUI,

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2025/114 Marchés publics : Convention d'accès à la Centrale d'Achats de Manche Numérique

Madame Caroline Ourion expose :

La Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Manche Numérique et Mégalis Bretagne, la commune de Chantepie, qui est membre et adhérente au bouquet de services de Mégalis Bretagne, peut accéder au catalogue de la Centrale d'Achats de Manche Numérique sous condition de la signature de la convention d'accès jointe en annexe.

Son catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir des matériels informatiques, des matériels adaptés, des licences Microsoft, et autres produits et services.

Il est précisé que cette convention n'engage pas la commune, qui ne versera aucune contribution, l'accès à la centrale d'achats étant ouvert à titre gratuit. La commune ne sera facturée qu'en cas de commande livrée par la Centrale d'Achat.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver** les termes de la convention d'accès à la Centrale d'achats de Manche Numérique
- **autoriser** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_114_1-DE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE
35

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN